

Paroisse Saint Joseph

6^e B - 11/02/24

Mercredi des Cendres

*Avant l'époque de saint **Grégoire le Grand** (fin du VI^{ème} siècle), le jeûne du Carême ne commençait qu'au lendemain du I^{er} dimanche de Carême, comme cela est toujours le cas dans la liturgie ambrosienne, ou similaire encore à ce qui se pratique dans la liturgie byzantine (même si celle-ci commence le Carême plus tôt car on ne jeûne pas les samedis en Orient).*

*Afin d'obtenir un compte plein de **40 jours** de jeûne, saint Grégoire décida d'ajouter quatre jours de jeûne avant le I^{er} dimanche.*

Le Mercredi des Cendres est devenu depuis le premier jour de Carême dans le rit romain (les livres liturgiques antiques le désignent souvent sous le titre d'"in capite jejunii"). Toutefois l'ancienne disposition antérieure à saint Grégoire a malgré tout laissé quelques traces : ainsi, à l'office, on reste toujours dans l'ordonnance de la Septuagésime (le temps de la septuagésime couvre les trois semaines qui précèdent l'entrée en Carême et appelle le chrétien à méditer sur les grandes vérités du Salut ; septuagésime = soixante-dixième jour avant Pâques), et les hymnes du Carême ne commenceront-elles que samedi prochain aux premières vêpres du I^{er} dimanche de Carême.

*Dans les premiers temps du christianisme, l'évêque en ce jour expulsait de l'église les **pénitents** qui devaient expier pour des fautes graves (principalement le meurtre, l'adultère et l'apostasie).*

Les pénitents publics assistaient aux offices de l'extérieur de l'église, depuis le narthex (comme cela se voit toujours fréquemment dans les églises d'Ethiopie) et ne pouvaient rentrer dans l'église qu'une fois leur pénitence accomplie.

*Voici **quatre gravures** tirées d'un Pontifical romain imprimé à **Venise** en 1561 représentant l'imposition des Cendres aux fidèles puis l'expulsion des pénitents publics.*



Imposition des Cendres aux fidèles par le pontife.



Les pénitents publics se présentent devant l'évêque.



L'évêque revêt de cilices les pénitents publics.



L'évêque expulse les pénitents publics hors de l'église.

La pénitence publique durait régulièrement plusieurs années. Une fois la pénitence accomplie, la réconciliation des

*pénitents publics était effectuée par l'évêque le **Jeudi Saint**.*

*Lorsque la discipline de la pénitence publique disparut pratiquement (avant le XI^{ème} siècle), on en retint cependant certains éléments, dont **l'imposition des Cendres** qui leur était faite au début du Carême. Ce geste liturgique marque parfaitement le désir de tout chrétien de revêtir les armes de la pénitence et du jeûne au début du Carême, tout en se souvenant de sa condition :*

*« Meménto, homo, quia pulvis es, et in púlverem revertéris ».
(Souviens-toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière.)*

La cérémonie de l'imposition des Cendres, qui avait lieu autrefois de façon autonome entre sexte et none, finit par être jointe à la messe de ce jour, messe qui se célèbre après none (la messe est suivie des vêpres, après lesquelles, dans le rit romain, le jeûne est rompu).

*Traditionnellement, la cendre dont on se sert est réalisée par la combustion des rameaux bénis l'année précédente. Le prêtre impose les Cendres en forme de **croix** sur le front des fidèles – mais sur la tonsure ou sur le sommet de la tête pour les clercs – tandis que le chœur chante deux antiennes **Immutemur in habitu** (« Changeons de conduite ») et **Inter vestibulum**, (« Entre le vestibule et l'autel, les prêtres, serviteurs du Seigneur, pleureront en disant : Épargne, Seigneur, épargne ton peuple ; et ne donne pas ton héritage à l'opprobre, afin que les nations ne dominent pas sur lui ») ainsi qu'un répons, **Emendemus in melius** (« Corrigeons, pour un mieux, les fautes »).*

Henri de Villiers

1. *Debout, resplendis, car voici ta lumière,
Et sur toi la gloire du Seigneur (bis).
Lève les yeux et regarde au loin,
Que ton cœur tressaille d'allégresse.
Voici tes fils qui reviennent vers toi,
Et tes filles portées sur la hanche.*

**R. Jérusalem, Jérusalem,
Quitte ta robe de tristesse !
Jérusalem, Jérusalem,
Chante et danse pour ton Dieu !**

2. *Toutes les nations marcheront vers ta lumière,
Et les rois à ta clarté naissante (bis).
De nombreux troupeaux de chameaux te couvriront,
Les trésors des mers afflueront vers toi,
Ils viendront d'Epha, de Saba, de Qédar,
Faisant monter vers Dieu la louange.*

3. *Les fils d'étrangers rebâtiront tes remparts,
Et leurs rois passeront par tes portes (bis).
Je ferai de toi un sujet de joie,
On t'appellera « Ville du Seigneur ».
Les jours de ton deuil seront tous accomplis,
Parmi les nations tu me glorifieras.*

Je confesse à Dieu...

**1. Kyrie eleison, Kyrie eleison,
Kyrie eleison, Kyrie eleison !**

**2. Christe eleison, Christe eleison,
Christe eleison, Christe eleison !**

**3. Kyrie eleison, Kyrie eleison,
Kyrie eleison, Kyrie eleison !**

**Gloire à Dieu, Gloire à Dieu, au plus haut des cieux !
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime !
Nous Te louons, nous Te bénissons,
nous T'adorons, nous Te glorifions,
nous te rendons grâce pour ton immense Gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout puissant ↑
Seigneur Fils unique, Jésus-Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père,
Toi qui enlèves les péchés du monde, prends pitié de nous ↑
Toi qui enlèves les péchés du monde, reçois notre prière ↑
Toi qui es assis à la droite du Père, prends pitié de nous ↓
Car toi seul es Saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus-Christ avec le Saint Esprit,
dans la gloire de Dieu le Père amen !**

**Ps 31 R/ Tu es un refuge pour moi ;
de chants de délivrance, tu m'as entouré.**

*Heureux l'homme dont la faute est enlevée,
et le péché remis !
Heureux l'homme dont le Seigneur ne retient pas l'offense,
dont l'esprit est sans fraude !*

*Je t'ai fait connaître ma faute,
je n'ai pas caché mes torts.
J'ai dit : « Je rendrai grâce au Seigneur
en confessant mes péchés. » R/*

*Toi, tu as enlevé l'offense de ma faute.
Que le Seigneur soit votre joie !
Exultez, hommes justes !
Hommes droits, chantez votre allégresse ! R/*

Alléluia ! Alléluia ! Alléluia ! Mc 1, 40-45

PU : « Seigneur, que s'élèvent nos prières, qu'elles montent vers Toi ô Père, que ton cœur entende la voix de tes enfants ! »

**Saint, Saint, Saint le Seigneur Dieu de l'univers !
Le ciel et la terre sont remplis de ta gloire,
Hosanna au plus haut des cieux !
Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur,
Hosanna au plus haut des cieux !**

Anamnèse : Proclamons le mystère de la foi ! Gloire à toi qui étais mort, Gloire à toi qui es vivant Notre Sauveur et notre Dieu : viens Seigneur Jésus !
--

**Agneau de Dieu qui enlèves les péchés du monde, prends
pitié de nous ! (bis)
Agneau de Dieu qui enlèves les péchés du monde, donne-
nous la paix, donne-nous la paix !**

Chant après la communion :

Admirable grandeur, étonnante bonté du Maître de l'univers
Qui s'humilie pour nous au point de se cacher
dans une petite hostie de pain...

**R/ Regardez l'humilité de Dieu,
Regardez l'humilité de Dieu,
Regardez l'humilité de Dieu,
et faites-lui hommage de vos cœurs !**

Faites-vous tout petits, vous aussi devant Dieu
pour être élevés par Lui, ne gardez rien pour vous,
offrez-vous tout entiers à ce Dieu qui se donne à vous. **R/**

Envoi : Je t'exalte ô Roi, mon Dieu !

**Je t'exalte ô Roi mon Dieu, je bénis ton nom à jamais !
Je veux te bénir chaque jour, louer ton nom toujours et à
jamais !**

1- Le Seigneur est vérité en ses paroles, Il est amour en toutes ses œuvres, le Seigneur est bonté envers tous, ses tendresses vont à toutes ses œuvres !

2- Je veux dire la louange du Seigneur, que toute chair bénisse son saint nom, Maintenant, toujours et à jamais, Alléluia, Alléluia !

Accueil paroissial mercredis 9h-11h30, 111 rue Nicolas Blanc, Faverges. 0450445209 ; les quêtes sont au profit de la paroisse.

Samedi 10 février, 18h à Faverges : Aimé Labbe-Lavigne ; Auguste Neyret et familles ; Gilbert Josserand et parents défunts ; Jean et Lucie d'Orazio et leurs enfants : Andrée, Michèle, Michel, Gilbert et Bernard ; Jean Morlon-Berger et parents défunts.

Dimanche 11 février, 10h à Doussard : Gilles Escalier ; Roland Dubassat et défunts des familles Chatelain Cadet et Bredannaz ; Annick Brachet et le P. Brachet ; Marius Chaffarod ; pour un défunt ; Marie-Noëlle Bahler ; en l'honneur de St Antoine de Padoue ; Robert Romano (v) : Audrey ; Jean-Marie ; Michèle.

Mercredi 14 février, messe à 9h Faverges et 18h Doussard

Vendredi 16 février, messe à 10h + adoration à Faverges Marie-Josephe Vialle ; Dominique Cressati. (v) : Clara et Claudie.

Dimanche de la Santé et du malade, 11 février 2024 :
« De partout, on venait à Lui » (Mc 1, 45).

Mercredi des Cendres, « entrée en Carême » :
Le **mercredi 14 février**,
2 célébrations : **9h** Faverges et **18h** Doussard

« Seigneur notre Dieu, Toi qui aimes pardonner à ceux qui s'humilient et veulent réparer leurs torts, prête l'oreille à nos prières ; en ta Bonté, répands sur Tes serviteurs qui vont recevoir les Cendres la grâce de ta Bénédiction : par leur fidélité à ce temps de pénitence, qu'ils parviennent avec une âme purifiée à la célébration de la Pâque de ton Fils. Lui qui règne avec Toi et le Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles des siècles. Amen. »

Soutenez le journal paroissial !

Vous pouvez apporter votre contribution financière ou soutenir le journal « HORIZONS 210 » pour un an, en nous renvoyant le bulletin d'abonnement ci-dessous au :

**Horizon 210+ St Joseph, 111 rue Nicolas Blanc
74210 Faverges-Seythenex**

BULLETIN D'ABONNEMENT

HORIZONS 210+

☐ 16 €/an

☐ 20 €/an

☐ 30 €/an

☐ davantage (soutien) : montant €/an

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

CP : Ville :

Téléphone :

E-mail :

.....

.....

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de :

« Horizons 210 AD 74 paroisse Saint-Joseph »